

DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION (DER)*

* Conforme à l'Article 325-5-1 (Arrêté du 12 avril 2013, Annexe III) du Règlement Général de l'AMF et à l'Article L.520- du Code des Assurances

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

KLP Conseils, Patrick GEDEON, Gérant
Conseil en Gestion de Patrimoine, Conseil en investissement Financier
Siège : 16 av. Saint Antoine, Les bureaux du littoral, 13015 Marseille
Bureaux : OCTOOPUS, RD 96, 13650 Meyrargues – Tel : 04.42.50.23.65 - Mail : contact@octoopus.fr

EURL au Capital de 6 000 €, SIREN 518 483 805, RCS de Marseille

Immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro ORIAS 10053677, www.orias.fr en qualité de Conseiller en Investissement Financier & Courtier en assurances et Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement.

Adhérent de l'association ANACOFI, 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Numéro d'enregistrement CIF : E002399 - Carte Professionnelle Transactions Immobilières CPI 1310 2018 000 035 333 délivrée par la CCI de Marseille-Provence.

Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. N°TVA Intracommunautaire : FR 70 518483805

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Patrick GEDEON, responsable du traitement, afin de déterminer le bien-fondé des préconisations qui seront faites. Elles sont conservées pendant la relation commerciale, puis pour une durée de 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale, ou de 10 ans pour les contrats assurantiels. Elles sont destinées au conseiller en investissement financiers, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF) si l'instruction du dossier le nécessite. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le cabinet par mail à l'adresse contact@octoopus.fr ou par courrier postal à : KLP Conseils, les Bureaux du Littoral, 16 Avenue de Saint Antoine, 13015 Marseille. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 10053677. Le Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance peut être consulté à l'ORIAS, 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS cedex 09. Tél. : 09.69.32.59.73. Site internet : www.orias.fr pour les activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseil en Investissements Financiers)** : susceptible de fournir des conseils en Investissement Financier non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;
Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- IAS (Intermédiation en assurance)** : Courtier en assurance positionné dans la catégorie « B » pouvant notamment présenter des opérations d'assurance ou de capitalisation n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- IOBSP (Intermédiation en Opérations de Banque et en Services de Paiements)** : Mandataire d'IOBSP, la recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur une gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché, notamment les établissements ci-dessous :

Etablissements de crédit ou de paiement	Adresse du siège	N° d'immatriculation ORIAS
CIB FINANCE	BP 297, 42016 Saint-Etienne, Cedex1	13001585
CREDIFINN	3 allée Alphonse Fillion, 44120 Vertou	07023336
LA CENTRALE DE FINANCEMENT	75 rue Saint Lazare 75009 Paris	13002170

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 61, rue Taitbout - 75436 PARIS cedex 09. Site internet : www.acp.banque-france.fr.

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

**Par ailleurs, votre conseiller est également :**

- COBSP (Courtier en opérations de banque et en services de paiement) :** Activité bancaire d'AXA Banque. Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.
- Agent Immobilier, ITI (Intermédiaire en Transactions sur Immeubles et fonds de commerce) et détient une carte professionnelle T n° CPI 1310 2018 000 035 333** délivrée par la CCI de Marseille-Provence. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Conformément au décret n° 2017-1012 du 10 mai 2017, cette activité est régulée et contrôlée par le Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI). La DGCCRF vérifie également le respect des conditions d'exercice de la profession d'intermédiaire immobilier prévu par la loi du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet.

Votre conseiller dispose d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière suffisante souscrite auprès de **CGPA** sis à 125 rue de la Faisanderie, CS 31 666, 75 773 PARIS cedex 16, **numéro de police RCIP0111** pour couvrir ses différentes activités conformément aux exigences du Code des assurances et du Code monétaire et financier.

Activités	CIF	IAS	IOBSP	Démarchage Bancaire	ITI
Montant des garanties RC professionnelle	1 580 000 €/sinistre 2 130 000 € / an	5 325 000 € /sinistre/an	5 325 000 € /sinistre/an	5 325 000 € /sinistre/an	1 598 000 € /sinistre/an
Montant de la Garantie Financière	<i>Non approprié*</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Non approprié</i>	117 000 €

**sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires*

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

PRINCIPAUX PARTENAIRES : *Compagnies, Etablissements de Crédit, Assurances, autres fournisseurs & partenaires Immobiliers*

La société entretient une relation de nature commerciale significative avec les établissements suivants :

Nature	Nom	Activité	Type d'accord : Intermediation	Mode de Rémunération : Commissions
Assureur	Malakoff Mederic, Cipres, Alptis, Axa, April, Apicil, Swisslife, Generali, Suravenir, Cardiff, MMA Vie, Ageas, ERES ...	Protection sociale : <i>Retraite, Prévoyance, Santé</i> Assurance emprunteur Assurance Vie		
Société de gestion	Carmignac, DNCA, ODDO, CPR, La Française, Amundi AM	Gestion en direct Gestion sous mandat		
Produits diversification ▪ <i>Private Equity</i> ▪ <i>Fonds structurés</i>	Vatel Capital, Extendam, A Plus Finance, Corum, France Valley, Odyssée Venture, ERES, Epsens	FIP, FCPI, FCPR, SCPI GFI PEE(I)/PERCO(I)		
Immobilier	Altarea Cogedim, Primonial, LFAM, Resid Etude, Vinci, Valorissimo, CORUM, Urban Premium, PAREF, Intergestion ...	PINEL, Malraux, Monuments historiques, LMNP/LMP, Déficit Foncier, SCPI, SCI		
Banque	AXA Banque, ODDO BHF, Gresham Banque	Compte-titre, PEA		
Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif : Néant.				

Cette liste est non exhaustive à ce jour et est susceptible d'évoluer dans le temps, les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent être communiqués sur simple demande. Le cabinet peut être accompagné d'experts comptables, notaires, Avocats (possibilité de consultation juridique).

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL :

Vous êtes informés que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte et différente, pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé. Une lettre de mission définira le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 150 € HT (soit 180 € TTC).

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés et peut conserver les commissions.



Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, avec le concours de votre conseiller qui s'engage à vous assister dans l'obtention de ces informations, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

MODE DE COMMUNICATION

Les différents modes de communication utilisés entre le conseillé et son client :

- ↳ RDV physique dans nos locaux ou chez le client, en Visio, par téléphone, par courrier postal, mail, GED sécurisée (O2S)

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS (Article 325-23 du RGAMF : recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- ✦ Par courrier (RAR) à : Patrick GEDEON, KLP Conseils : Les Bureaux du Littoral, 16 Avenue de Saint Antoine, 13015 Marseille
- ✦ Par téléphone au : 04 42 50 23 65
- ✦ Par mail à l'adresse : contact@octopus.fr

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ✦ Dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- ✦ Deux mois maximums entre la date de d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant :

I- Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

- ✦ Médiateur de l'ANACOFI
92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

II- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- ✦ **Pour les activités de CIF**
↳ <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
Médiateur de l'AMF, Mme Marielle Cohen-Branche
Autorité des Marchés Financiers
17place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02
- ✦ **Pour les activités d'assurance :**
↳ <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
Médiation de l'Assurance
TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09
- ✦ **Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :**
↳ <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>
Médiation de la consommation
ANM Conso
2 rue de Colmar, 94300 VINCENNES

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

DATE ET SIGNATURE

Je, soussigné \$TITRE_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$, reconnais avoir pris connaissance du présent document.

Rédigé en deux exemplaires dont un remis au client. Fait à Marseille, le /__/__/__/__/__/__/__/.

Signature du Client,..... Votre conseiller, Patrick GEDEON